

RÉDACTEUR EN CHEF : ERNEST VAUQUELIN

Pour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser au Secrétaire 34, rue Tupin, à Lyon

LA RÉDACTION NE RÉPOND PAS DES MANUSCRITS QUI LUI SONT ADRESSÉS

ABONNEMENTS

3 mois 6 mois Un an Rhône et départ. limit. 5 fr. 10 fr. 18 fr. Autres départements.. 7 fr. 14 fr. 26 fr. Étranger (Union post.) 10 fr. 20 fr. 40 fr.

LA TRIBUNE

Organe de la Démocratie Radicale DE LA RÉGION DU RHONE

RÉDACTEUR EN CHEF : ERNEST VAUQUELIN

Pour l'Administration, s'adresser à l'Administrateur 34, rue Tupin, à Lyon

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SERONT REFUSÉES

ANNONCES

Les annonces de journal sont reçues exclusivement : A LYON, à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort et dans ses succursales de Saint-Etienne et de Grenoble. A PARIS, chez M. AUDREBOURG, 10, place de la Bourse.

DEMAIN DIMANCHE, 26 JUIN LA TRIBUNE publiera un nouveau Roman

LAURE CHASTEL Episode du Krach de Lyon PAR M. FRANCISQUE ALLOMBERT

LA Comédie parlementaire

Nous avons dit, et nous avons prouvé, que le cabinet actuel était protégé de la droite, et, comme le cabinet Rouvier met autant d'empressement à nier tout haut cette protection compromettante, qu'il a mis d'ardeur à l'implorer tout bas, les feuilles ministérielles s'évertuent à verser des flots d'encre pour effacer la tache originelle du ministère Mackau.... je veux dire « du ministre Rouvier », mais on peut se tromper de cela.

Et les feuilles ministérielles ont raison de redoubler d'efforts. Elles sentent bien où le bât les blesse — ceci soit dit sans intention blessante — et elles comprennent la nécessité de donner le change à l'opinion publique.

Pour laver le cabinet des accusations accablantes qui pèsent sur lui depuis le jour de sa formation, on a été jusqu'à mettre en avant le Président de la République.

M. Grévy n'a jamais été un avocat brillant, mais, malgré la médiocrité de son talent, nous doutons qu'il ait jamais plaidé les circonstances atténuantes pour n'importe quel coquin, d'autant plus piteuse qu'il le fait pour lui-même, dans la note envoyée au Temps et que nous avons reproduite hier.

Il est en vérité fort heureux pour M. Wilson que son beau-père soit logé, meublé, servi, éclairé et chauffé à l'Élysée avec 1,200,000 francs de traitement annuel, car jamais, au barreau, son éloquence ne lui aurait valu le centième de ces avantages divers.

La note, envoyée au Temps par le petit vieux de l'Élysée, ayant raté complètement son effet, et le ministre demeurant atteint et convaincu de complicité avec la droite, après les explications de M. Grévy, encore un peu plus qu'auparavant, les ministériels ont imaginé autre chose :

Ils prétendent maintenant trouver, dans l'attitude du général Ferron, la preuve de la pureté républicaine du cabinet Rouvier. « La preuve s'écrivent-ils, que le ministère est sans alliage de droite, c'est que M. le gé-

néral Ferron ne s'est pas rallié à l'amendement Ribot, lequel aurait réuni la majorité si le ministre de la guerre l'avait accepté. »

C'est possible ; mais c'eût été là une lourde faute, c'eût été justifier, d'un seul coup et d'une manière aussi éclatante que naïve, toutes nos accusations.

Or, si nous croyons les collègues de M. Rouvier capables de toutes les canailleries politiques, nous n'avons jamais dit que leur chef fut un imbécile.

Au fond de l'amendement Ribot en faveur du maintien des dépenses de droit, s'agit-il la question du privilège des séminaristes, tout le monde comprenait cela à la Chambre, même M. Marmonnier et M. Guillaumou. Se rallier à cet amendement c'était donc, pour le ministre de la guerre, se faire ouvertement, comme les droitiers, le champion du privilège de l'exemption de service militaire en faveur des élèves des séminaires, et il eût été difficile, après cela, aux plus enragés ministériels de soutenir que M. Rouvier et le baron de Mackau ne sont pas attelés au même brancard.

C'est pourquoi, sur l'ordre de M. Rouvier, son général à tout faire, exécutant un quart de conversion à gauche, accepta l'article de la commission et repoussa l'amendement Ribot.

Nous verrons bientôt, on voit peut-être déjà, au moment où nous écrivons, un spectacle encore plus beau : le chef du cabinet, M. Rouvier en personne, défendant le principe du service militaire obligatoire pour tous ; écrasant de son éloquence les compères que la droite détachera pour lui donner la réplique et allant même jusqu'à poser la question de cabinet, avec d'autant plus de hardiesse qu'il existe, au su de tout le monde dans l'assemblée, trois cents voix acquises à la suppression du privilège des séminaristes.

La droite sera battue, et le ministre tout entier, qui aura pris part au scrutin à grand fracas, se trouvera du côté gauche avec les vainqueurs.

Ah ! les beaux articles que nous allons lire après ce coup-là, dans les feuilles ministérielles ! Comme on va chanter alleluia sur la reconstitution de la majorité républicaine, serrée, unie, compacte autour de ces ministres si outrageusement calomniés !

Les intransigeants vont être confondus, les radicaux vont être pulvérisés. Les ministres seront réhabilités, et M. de Hérédia lui-même deviendra blanc comme neige, ou comme le chocolat en vieillissant.

Ah ! mes amis ! ce sera là un bien beau jour !

Oui, mais ce beau jour aura un lendemain, et, ce lendemain-là, la

loi votée par la Chambre des députés arrivera devant le Sénat.

A la Chambre haute, l'affaire ne trahira pas. En trois discours et un scrutin, l'article sur le privilège des séminaristes sera rétabli. Il n'y aura rien de changé, et la discussion actuelle, pure comédie parlementaire, n'aura servi qu'à fournir des arguments de polémique aux écrivains, les uns jobards, les autres roubards, qui veulent absolument nous faire voir, dans le ministère Rouvier, un cabinet républicain.

ERNEST VAUQUELIN.

DÉMENTI INDIRECT

Un rédacteur du Gaulois est allé voir M. de Mackau pour lui demander des renseignements sur la note du Temps que nous avons publiée hier.

— Vous avez raison, a dit M. de Mackau, cela a les allures d'une note communiquée par l'Élysée.

— Eh bien ! que convient-il de répondre ? — Je ne puis rien vous dire à ce sujet : il a plu à M. le président de la République de faire publier cette note, cela le regarde ; si elle avait contenu quelques mots désagréables pour mes collègues de la droite, je les aurais consultés ; mais elle est conçue en termes très convenables, et, quand à moi, je tiens à rester en dehors du débat.

— Mais cependant, monsieur de Mackau, on sait ce qui s'est passé. Si je suis bien renseigné, et je crois l'être, on est venu, à dix heures du matin, vous demander de vous rendre auprès de M. Grévy. Vous y êtes allé à onze heures et quand vous avez quitté le président de la République, après une assez longue conversation, M. Grévy vous a demandé de ne pas répandre le récit de cette entrevue.

« Après votre déjeuner, vous vous êtes rendu à la Chambre ; vous y étiez arrivé depuis quelques minutes, lorsque M. Rouvier vous a abordé en vous disant : « Vous avez vu, ce matin, M. Grévy ? » et comme vous cherchiez à détourner la conversation, M. Rouvier a ajouté :

« Vous n'avez pas besoin de me cacher cette entrevue, car M. Grévy vient de me l'apprendre. — Vous lui auriez même dit alors : « Puisqu'il en est ainsi, je me trouve délié de ma promesse, et je vais m'entretenir, à ce sujet, avec mes collègues des droites. » — Suis-je bien renseigné ?

— Je n'ai pas à vous dire si vous êtes bien ou mal renseigné, mais je vous répète que je ne veux rien dire sur cette affaire.

« M. le président de la République peut faire dire ce qu'il lui plaît ; quant à moi, je sais comment je suis allé à l'Élysée, et cela me suffit.

En outre, je considère comme un devoir de délicatesse de ne rien dire à personne là dessus, estimant que j'ai bien été un adversaire politique, rien de ce qui a pu se passer entre le président de la République — qui, en somme doit être respecté comme chef de l'État — et moi, ne doit transpirer dans le public, de mon fait. Il n'y aurait pas de politique possible si l'on divulguait tout ce qui peut se dire ou se passer chez le président de la République ou le président du conseil.

« De tous les côtés on est venu m'interroger : journaux français, journaux étrangers ; et si j'avais quelques confidences à faire, je choisirais volontiers votre journal et vous, dont je n'ai jamais eu qu'à me louer.

« Mais je vous le répète encore, M. le président de la République peut faire dire ce qu'il veut, sur notre entrevue ; cela le regarde. Moi, je juge à propos de ne rien dire, c'est pour moi une question de tact, et rien ne me fera démentir de cette résolution ! »

Par pitié pour le Président de la République, nous croyons qu'il ne faut

plus insister. Le plus haut fonctionnaire de l'État fait dire, en jouant sur les mots, par les journaux à sa dévotion, qu'il n'a pas « fait appeler » M. de Mackau.

Et avec les réticences courtoises, mais très claires, qu'on vient de lire, l'ancien chambellan de Napoléon III dit à M. Grévy : « Vous savez bien que vous mentez. »

C'est profondément humiliant pour le parti républicain tout entier.

Courdisse ministérielle

M. Flourens, assure-t-on, aurait l'intention d'abandonner les négociations relatives à l'élargissement des condamnés de Leipzig, à cause de la réunion de la Ligue des Patriotes qui doit avoir lieu ce soir.

Cette nouvelle, qui s'est rapidement propagée à Paris, a vivement ému l'opinion. L'attitude de M. Flourens est jugée très sévèrement. On déplore ce nouvel acte de faiblesse, après tous ceux qui sont reprochés au cabinet actuel, par surtout que le pays a pu acquiescer, par les faits récemment relevés à la charge de notre ambassadeur à Berlin, M. Herbetta, cette triste certitude que notre politique étrangère est tout entière à la merci et à la dévotion de Bismarck.

LES VOLEUSES D'ENFANTS

La Gironde raconte la fin d'une affaire qui depuis quelques jours fait beaucoup de bruit à Bordeaux, où elle est très commentée :

Vendredi dernier, une honorable veuve, commerçante à Bordeaux, se rendit au couvent des Carmélites, où sa fille majeure, s'était retirée. Cette pauvre femme, cruellement éprouvée depuis deux ans par la mort de ses deux fils, l'un âgé de 25 ans, l'autre de 19 ans, et tout récemment de son mari, ne pouvait plus compter, que sur sa fille, jeune personne instruite et s'entendant bien aux affaires, pour l'aider à continuer son commerce. Elle alla réclamer à la supérieure du couvent.

— Votre fille est majeure, lui répondit-on, et elle est ici par vocation.

On consentit à l'introduire dans le parloir ; dès qu'elle fut mise en présence de sa fille, elle la prit dans ses bras et voulut l'entraîner hors du cloître, mais les autres religieuses intervinrent, et Mme X... fut expulsée tandis qu'elle criait :

— Au secours ! on m'a volé ma fille ! La malheureuse mère se rendit alors chez le procureur de la République pour lui raconter ce qui venait de se passer. Des démarches furent entreprises dans le but de faire sortir la jeune fille du couvent.

M. l'archevêque de Bordeaux, saisi de l'affaire, donna l'ordre à M. le vicaire général Fallières de faire une enquête. Cette enquête s'est terminée hier, et l'archevêque a fait rendre Mlle X... à sa mère.

Tout est bien qui finit bien ; mais cette pauvre femme ne doit qu'à son énergie d'avoir sauvé sa fille. Cependant une réflexion vient tout naturellement à l'esprit ; il est probable que si les parents de Mlle X... ne lui avaient pas donné une éducation religieuse, cette jeune fille n'aurait jamais songé à se réfugier dans un couvent, et sa

mère n'aurait pas eu à l'arracher des griffes des religieuses.

On récolte selon qu'on a semé, et c'est ce à quoi devraient penser les pères et les mères qui ont encore la faiblesse d'élever leurs enfants « sur les genoux de l'Église ».

L'ÉLECTION SÉNATORIALE DU NORD

M. Alfred Girard, élu sénateur du Nord le 19 juin, a adressé aux électeurs sénatoriaux la lettre suivante :

Mes chers concitoyens, De nouveau, depuis le 4 octobre 1885, le département du Nord s'est ressaisi. Hier, comme au jour de l'élection de notre député Trystram, il a affirmé son attachement à la République. Ces manifestations successives, à intervalle si rapproché, auront leur écho, porteur en France, au cœur des patriotes. Pour moi, — à qui, dans cette dernière lutte, vous aviez confié le drapeau et que vous venez d'honorer de vos suffrages, — je ne saurais jamais assez vous remercier, je ne vous serai jamais assez reconnaissant, et je n'espère pas pouvoir jamais assez m'acquiescer de ce que je vous dois, même au prix de mon dévouement tout entier.

Alfred GIRARD, Sénateur du Nord.

DÉPÊCHES

DE « LA TRIBUNE » Par Fil télégraphique spécial

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

COMMISSION DU BUDGET

Paris, 24 juin. — La commission du budget s'est réunie aujourd'hui dans le local ordinaire de ses séances, à l'effet de procéder à l'élection d'un président en remplacement de M. Rouvier.

Au premier tour de scrutin, ont obtenu : MM. Peytral..... 15 voix Sadi-Carnot..... 14

Aucun des candidats n'ayant atteint la majorité absolue, il a été procédé à un second tour de scrutin qui a donné les résultats suivants :

MM. Peytral..... 17 voix. ELU. Sadi-Carnot..... 15

M. Peytral, député des Bouches-du-Rhône, était déjà vice-président de la commission.

Son élection à la présidence a donné lieu à un nouveau scrutin pour le choix d'un vice-président.

Voici les résultats du vote : MM. Remoiville..... 16 voix. ELU. Turlet..... 2 — Pelletan..... 1 — Yves Guyot..... 1 —

A la suite de ces élections la commission a décidé qu'elle se réunirait pour entendre la lecture du projet Cavaignac relatif au métropolitain.

Puis, M. Peytral, le nouveau président de la commission a prononcé une allocution dont nous détachons le passage suivant :

« Je vous demande, dit M. Peytral, de vous mettre sérieusement à l'œuvre et si les projets du gouvernement nous sont soumis à bref délai, de les étudier avec maturité, en ne perdant pas de vue que le budget de 1888 ne devra pas

être un budget d'attente, mais un budget d'amorce pour les réformes démocratiques que nous désirons voir aboutir. » Cette allocution a été vigoureusement applaudie.

L'INCORPORATION DES SÉMINARISTES

Paris, 24 juin. — La question de l'incorporation des séminaristes viendra probablement de main en discussion devant la Chambre.

C'est M. Rouvier qui prendra la parole au nom du Gouvernement. Il ne s'opposera pas à l'incorporation des séminaristes ; l'accord sur ce point est complet entre les opportunistes et la droite.

Nous croyons même savoir que des pourparlers ont déjà été engagés avec la majorité opportuniste du Luxembourg, M. de Mackau et ses amis auraient accepté l'incorporation pour un an des séminaristes comme Brancardiers. C'est sur cette base que l'entente se serait faite entre les droites de la Chambre d'une part et les opportunistes du Sénat de l'autre.

LA PUBLICITÉ DU MARIAGE

Paris, 24 juin. — La Commission relative à la publicité du mariage a adopté la proposition Michelin, Planetau et Letellier, ayant pour objet la publicité du mariage par la mention de la célébration en marge de l'acte de naissance. Cette mesure permettrait de prévenir la bigamie et le dol dans les contrats. M. Michelin a été nommé rapporteur.

COMMISSION DE L'ARMÉE

Paris, 24 juin. — La commission de l'armée s'est réunie aujourd'hui sous la présidence de M. de Mahy. Elle a examiné les différents amendements qui lui ont été renvoyés dans la séance de jeudi dernier.

LA CHAMBRE

Séance du 24 juin

PRÉSENCE DE M. FLOQUET

La séance est ouverte à 2 heures. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans incident.

La médaille du Tonkin

La Chambre adopte ensuite, avec les modifications introduites par la commission le projet relatif aux médailles commémoratives du Tonkin.

L'internement du baron Sellière

M. Gaillard, député de Vaulxau à la parole pour interpellier le gouvernement au sujet de l'internement du baron Sellière.

L'orateur dit que cette arrestation a été faite dans des conditions suspectes. La fortune du baron Sellière excitaient des convoitises ardentes, qui suffiraient à expliquer l'étrangeté du traitement qu'on a fait subir au baron. Il importe donc que le ministre donne à la Chambre des éclaircissements sur cette affaire et réponde de l'application des mesures réglementaires, si insuffisantes déjà, pour garantir la liberté des particuliers.

M. Fallières, ministre de l'intérieur répond que la loi de 1838 a été strictement appliquée ; il allègue les rapports médicaux et conclut à la régularité de l'internement.

M. Gaillard répond qu'il espérait que le ministre, au lieu de faire allusion aux rapports médicaux, les aurait lus, pour édifier la Chambre.

L'orateur regrette que la lumière n'ait pas été faite d'une manière satisfaisante.

Il propose l'ordre du jour suivant : « La Chambre, convaincue de la nécessité de réviser la loi de 1838, passe à l'ordre du jour. » La clôture est prononcée.

Feuilleton de la TRIBUNE du 25 Juin 1887

LE Tambour de Montmirail

PAR Fortuné du BOISGOBEY

IX

Le capitaine ne se trompait qu'à moitié. L'aide de camp venait bien apporter l'ordre d'appuyer la division Ricard expulsée du village ; mais cet ordre ne concernait que l'artillerie, qui était en position à côté des dragons.

En un clin d'œil la formidable ligne de bronze rangea sur le front extrême du plateau, de manière à pouvoir balayer la pente rapide qui descend de Marchais au Petit-Morin.

Il paraît que ce n'est pas encore pour nous cette fois-ci, dit Champoreau.

Voilà donc colonel qui descend de cheval pour se dégourdir les jambes ; c'est signe de repes.

Voynons un peu comment les blancs-becs vont s'en tirer sans nous.

Les fantassins que le capitaine désignait ainsi semblaient compter fort peu sur l'appui des dragons.

Is s'étaient arrêtés sur place à cinquante pas des maisons, et on voyait le

général Ricard galoper sur le front des bataillons à peine ralliés.

Les tambours russes ne battaient plus, et la fusillade avait presque entièrement cessé.

C'était un moment de calme au milieu d'une tempête ; mais ce silence était bien plus effrayant que le fracas du combat.

Albert regardait de tous ses yeux. Il comprenait qu'il allait se passer quelque chose de terrible.

Tout à coup une immense acclamation s'éleva des rangs serrés des soldats.

Le général lança son cheval en avant de la division, qui se précipita en masse sur le village.

Cette fois, les sons redoublés de la charge française éclatèrent sur toute la ligne.

Les vaillants conscrits reentraient dans Marchais, tambour battant.

Ce fut court et décisif.

On tirait peu. La grosse et la baïonnette faisaient silencieusement leur sanglante besogne.

Après dix minutes de lutte furieuse, les Russes commencèrent à descendre la côte en désordre.

C'était le moment que nos canonniers attendaient.

Trente bouches à feu vomirent à la fois la mitraille, et Albert, placé en dehors de la fumée des batteries, put suivre l'effet de cette grêle de fer.

Les malheureux fuyards étaient pris en écharpe.

Des groupes entiers se couchaient comme des épis fauchés par une trombe.

Quelquefois, un paquet de mitraille

saisissait en plein corps un soldat isolé, le jetait en l'air et l'envoyait retomber, broyé, sur ses camarades.

Ce n'était plus un combat, c'était un massacre.

Les soldats de Richard vinrent compléter la déroute.

On le voyait sortir par pelotons des maisons reconquises, et joindre leurs coups de fusil à l'épouvantable canonade.

Ils finirent même par s'avancer tellement, que l'artillerie fut obligée de cesser son feu, de peur de les écraser péle-mêle avec les Russes.

— Ils sont enragés, ces petits fantassins-là, disait Champoreau avec une admiration sincère, et si ça marche de même toute la journée, je crois que nous n'aurons pas grand-chose à faire.

— Mais, mon capitaine, je crois que ce n'est pas fini.

Tenez, là-bas, ils se reforment.

— C'est vrai, pourtant, dit le vieux dragon après avoir regardé attentivement, ils vont revenir sur nos conscrits.

Allons ! décidément, ces Russes sont plus durs à démolir que les Prussiens ! Albert avait bien vu.

Une colonne épaisse et profonde sortait de deux grosses fermes situées au-delà de Marchais et s'ébranlait pour reprendre le village.

Les soldats de la première attaque, fondroyés par le canon, fuyaient encore sur la pente du Petit-Morin, que déjà de nouveaux bataillons arrivaient du hameau de l'Épine-aux-Bois.

— Il paraît que quand il n'y en a plus il y en a encore, dit Champoreau en mordant sa moustache ; mais, pour

le coup, j'ai bien peur que nos conscrits ne soient pris.

Le capitaine avait raison.

Les soldats de Ricard, répandus dans les vergers et dans les maisons, ou occupés à poursuivre les fuyards, ne pouvaient pas s'apercevoir de l'orage qui allait fondre sur eux d'un côté.

— Il faudrait les avertir, murmurerait Albert.

— Je crois que le colonel est de votre avis, dit Champoreau.

En effet, l'officier supérieur qui commandait le 7<sup>e</sup> dragons, celui-là même qui la veille avait reçu le père Lecomte, venait de remonter à cheval et s'avancait vers l'escadron de Champoreau.

— Capitaine, dit-il d'un ton bref, envoyez prévenir le général Ricard que les Russes s'avancent en force sur la route.

Choisissez un officier et deux hommes bien montés.

— Sous-lieutenant Boissier, portez-vous en avant, répéta Champoreau.

Nombres 1 et 3, sortez du rang, ajoutez-il après avoir jeté un coup d'œil rapide sur les montures de ses cavaliers.

Aux premiers mots de ce commandement, Albert avait déjà rassemblé son cheval.

— Où trouverai-je le général ? demanda-t-il naïvement.

— Pas si haut, sachez-le ! vous voulez donc que le colonel vous entende ? Est-ce qu'on fait de ces questions-là ? Cherchez-le, le général.

— Très bien, mon capitaine, dit Albert en tournant bride.

— Il doit être dans la grande rue

à gauche, ajouta à demi voix Champoreau qui aimait à jeter son élève, mais qui tenait aussi à le voir réussir dans sa mission.

Le sous-lieutenant partit au galop, suivi à distance par ses deux dragons d'escorte, et atteignit promptement les premières maisons de Marchais.

Les conscrits reentraient dans le village après avoir poursuivi les Russes jusqu'au Ruisseau.

Ils arrivaient essouffés, mais ardents et joyeux, et ils s'asseyaient sur le sol des portes en causant de l'exploit qu'il venait d'accomplir si lestement.

Albert jugea qu'ils étaient trop animés pour lui fournir aucun renseignement utile, et il poussa jusqu'au milieu de la grande rue.

Il trouva bientôt le général Ricard arrêté près du mur d'un grand jardin et donnant des ordres à ses officiers d'état-major.

Mon général, cria Albert en oubliant de porter la main à son casque, le colonel m'envoie vous dire que les Russes arrivent.

— Je le sais, monsieur, et je m'apprête à les recevoir, dit le général en regardant avec quelque étonnement le jeune officier qui s'exprimait d'une façon si peu militaire.

Albert commença à dire que sa mission était finie et qu'il aurait dû rejoindre le 7<sup>e</sup> dragons, mais la curiosité le clouait sur place.

Ce qui se passait autour de lui était bien fait pour étonner un sous-lieutenant arrivé à l'armée depuis une quinzaine.

En quelques minutes, les soldats dispersés eurent repris leurs postes.

La rue fut barrée par un régiment qui vint se ranger fièrement en bataille à vingt mètres en avant de l'état-major.

Les fenêtres des maisons se garnirent de tirailleurs qui se postèrent pour faire feu par-dessus la tête de leurs camarades.

L'ennemi pouvait venir.

La division Ricard était prête à le recevoir.

La tête de la colonne russe commençait à paraître à l'entrée du village.

On la laissa approcher jusqu'à cinquante pas.

En avant !

Ce cri, sur toute la ligne française, suivit de près une décharge générale, et les conscrits se ruèrent sur les Russes à la baïonnette.

Albert avait eu le temps de lire sur les shakos le ni du régiment qui était le 9<sup>e</sup> léger, et de donner un passant un souvenir au petit tambour.

L'ordre du jour pur et simple est demandé.

M. Fallières dépose sur le bureau de la Chambre un projet de loi sur les aliénés, qui revient du Sénat.

M. Gaillard retire son ordre du jour. L'ordre du jour pur et simple est voté.

L'urgence est demandée pour le projet de loi sur les aliénés.

Par 290 voix contre 238, la Chambre se prononce pour l'urgence.

Les Délégués Mineurs

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur les délégués mineurs.

M. Audiffren (Loire), demande la déclaration de l'urgence.

M. Duchesne, monarchiste, proteste contre l'urgence au nom de la droite.

L'urgence est votée par 362 voix contre 158.

La Chambre passe à la discussion des articles.

M. de Clercq, monarchiste, rappelle les modifications apportées au projet, d'accord entre le ministre et la Commission.

Il demande que la Chambre en ait connaissance.

M. de Hérédia, ministre des travaux publics, répond que ces modifications seront connues dans la discussion des articles auxquelles elles se rapportent.

M. Floquet annonce que trois contre-projets ont été déposés sur le bureau.

Le premier est celui de M. Basly qui a la parole pour développer sa proposition.

Discours de M. Basly

M. Basly propose d'établir des circonscriptions de 1,500 à 2,000 ouvriers qui posséderaient des délégués descendant chaque jour dans les mines.

L'orateur critique le projet de la commission qui nomme 1 délégué par 250 ouvriers, pris parmi les anciens mineurs et qui ne descendrait que tous les 25 jours dans la mine.

Le député de la Seine dit que lorsqu'un homme a passé sa vie dans les mines, il faut le laisser respirer dans un repos bien mérité au lieu de lui confier un travail auquel il n'apporterait plus l'activité nécessaire.

L'orateur a été ovationné pendant 18 ans dans les mines et connaît la question.

Les bons ouvriers qui ont déjà payé de leur santé leur dévouement aux compagnies ne voudront pas prêter leur concours à la loi de la commission et alors, les délégués seront choisis parmi les mauvais ouvriers qui, eux, seront exposés avec les compagnies à des compromissions dangereuses pour les intérêts qui leur seront confiés.

C'est ce qui se fera pour les élections politiques dans lesquelles on voit les ouvriers conduits au vote par leurs contre-maîtres.

Il faut donc que les délégués soient indépendants, pour qu'ils puissent faire disparaître l'antagonisme qui existe entre les patrons et les travailleurs. Des délégués payés par les Compagnies ne sauraient faire leur devoir.

Discours de M. Simyan

M. Simyan a la parole pour soutenir l'amendement dont il a pris l'initiative.

La loi ne sera bonne, dit l'orateur, qu'à la condition de donner aux délégués, des garanties d'indépendance. C'est le point important qu'il faut considérer dans la loi nouvelle. Si la nomination du délégué est faite par de petits groupes, on ne peut pas espérer qu'il soit indépendant.

Le chiffre de 250 électeurs doit être un chiffre minimum, celui de 2,000 étant considéré comme maximum.

Dans ces conditions, le nombre des délégués serait restreint. On pourrait les payer sur les fonds de l'Etat. Ce serait leur assurer l'indépendance nécessaire pour bien remplir leur fonction.

La réduction de la commission diffère un peu de celle du Sénat et n'est pas toujours meilleure. Elle laisse un trop grand rôle aux ingénieurs des mines qui ne voient pas d'un bon œil la création des délégués, craignant que ceux-ci empiètent sur leurs prérogatives.

Les ingénieurs fixeront à un chiffre minimum le nombre et le tarif des journées des délégués et les tarifs s'en rapportera tous jours à ces prérogatives.

En tout cas, il y aura inégalité et arbitraire dans le traitement des délégués.

Le renvoi est adopté.

La Chambre règle ensuite son ordre du jour.

Après la discussion sur les travaux du canal de la Bourne, viendra la discussion sur le Métropolitain.

La séance est levée à 6 h. 1/2.

LE SÉNAT

Séance du 24 juin. PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

La séance est ouverte à 2 h. 30.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, le Sénat ordonne le retrait de l'ordre du jour de la loi sur les associations syndicales pour l'examen de divers amendements par la commission.

La consommation de l'alcool

Vient ensuite la délibération sur un projet de résolution portant enquête sur la consommation de l'alcool.

M. Claude, rapporteur, fait l'historique de la consommation de l'alcool dans les diverses parties du monde.

L'orateur estime à un milliard la valeur de l'alcool vendu dans les débits. Il recherche le moyen de faire cesser l'abus et de restreindre l'emploi des alcools de l'industrie. Il croit nécessaire de diminuer le privilège des bouilleurs de crû et termine en disant qu'il faut courir sus à l'alcoolisme et tirer de l'alcool le plus grand profit possible par la répression de la fraude.

M. Rouvier dit qu'il ne répondra pas à la longue conférence que vient de faire M. Claude. Il examinera seulement la conclusion auquel cet orateur est arrivé.

Le ministre du commerce doit s'efforcer d'interdire la vente des alcools non rectifiés. Quant à lui, comme ministre des finances, il prendra les mesures nécessaires pour réprimer les fraudes.

Après le discours de M. Rouvier, le projet de résolution renvoyant le rapport de la commission aux ministres compétents, est adopté.

La séance est levée à 4 heures 40.

INFORMATIONS

LE MEETING DE LA LIGUE DES PATRIOTES

Paris, 24 juin. — Sur les instances du cabinet, la famille Kœchlin a prié M. Deloncle, vice-président de la ligue, de contremander le meeting de ce soir.

Mais il résulte de nos derniers renseignements que le bureau de la Ligue a refusé.

L'EXPOSITION UNIVERSELLE

Paris, 24 juin. — La commission des 43, chargée de l'examen des questions relatives à l'Exposition universelle, s'est réunie aujourd'hui.

M. Dauterme, ministre du commerce, a souhaité la bienvenue aux membres de la commission. Il espère, a-t-il dit, qu'il mènera à bien l'œuvre si brillamment commencée par M. Lockroy.

Le ministre a ajouté qu'il résulte d'un examen sérieux que la situation budgétaire de l'Exposition est excellente.

L'ITALIE A L'EXPOSITION

Rome, 24 juin. — La Capitale assure que beaucoup d'industriels italiens souscriraient immédiatement des sommes considérables si une souscription était ouverte pour faciliter le concours — non officiel — des industriels et des artistes italiens à l'Exposition de Paris.

REPRÉSENTATIONS POLONAISES

Varsovie, 24 juin. — Un attentat a été dirigé contre le général Gourko, gouverneur de la Pologne russe. On a essayé de faire dérailler le train dans lequel il se trouvait, au moyen de poutres placées sur la voie; mais le conducteur aperçut l'obstacle à temps.

Plusieurs voyageurs cependant ont été contusionnés.

LA SANTÉ DE M. KATKOFF

Moscou, 24 juin. — M. Katkoff, souffrant par suite d'un excès de travail, ira, sur le conseil de son médecin, s'installer pendant l'été dans son château de Znemenskôé. Il conservera néanmoins la direction personnelle de son journal.

LE DÉCLASSEMENT DES PLACES FORTES

Paris, 24 juin. — Le ministre de la guerre fait étudier, en ce moment, le projet de déclassement des places fortes, dont l'organisation ne répond

plus aux exigences de la guerre moderne. La mesure présentera le double avantage de procurer des économies notables sur les crédits alloués pour l'entretien et surtout permettra de disposer des garnisons des places supprimées, pour renforcer les armées en campagne.

LE BUDGET DU MINISTRE DE LA GUERRE

La réduction des dépenses consenties par le ministre de la guerre sur le chapitre 1<sup>er</sup> de l'administration centrale n'est que de 100,000 francs au lieu de 400,000, comme on l'avait annoncé.

D'ailleurs le général Ferron n'a pris, jusqu'à présent aucune décision en ce qui concerne les conditions dans lesquelles il compte réaliser cette économie.

ATTENTAT MYSTÉRIEUX

Paris, 24 juin. — Un attentat mystérieux vient faire concurrence à l'enlèvement de M<sup>lle</sup> Mercédès Campos.

Il s'agit d'un agent d'affaires, M. Jules A., déguisé à coups de poing américain, dans un compartiment du chemin de fer de Ceinture.

Les yeux de la victime sont hors de leur orbite, le nez est presque détaché; c'est un spectacle horrible. Le malheureux ne peut parler. Il se refuse, du reste, à donner aucune explication. M. Jules A... est le frère d'un magistrat.

Depêches de l'Étranger

Par un spécial de la Tribune

LES Russes DANS L'ASIE CENTRALE

Bombay, 24 juin. — Un détachement russe serait arrivé à Karategin. On croit qu'il est destiné au Badakhan.

Les chefs Bokharans se sont opposés à son passage malgré les ordres de l'émir de Bokhara, à qui le commandant russe a dû en référer.

LE PROCÈS HILLARAU

Madrid, 24 juin. — Hillarand, l'auteur de l'attentat contre l'ex-maréchal Bazaine, a adressé une lettre au gouverneur de Madrid pour lui dire luttés qu'il a eues à soutenir depuis qu'il a prêté le serment fatal qu'il a conduit au crime.

En vain, il a essayé de repousser la mission dont il croyait être chargé par Dieu; il se disait que s'il manquait à son serment il serait éternellement malheureux.

Il ajoute que son amour de la patrie l'a conduit au crime et il implore la grâce de ses juges.

LE JUBILÉ AU CAIRE

Le Caire, 24 juin. — Tous les consuls généraux, à l'exception du comte d'Aunay, actuellement en France, ont rendu hier visite à M. Portal, chargé d'affaires anglais, à l'occasion de la célébration du jubilé de la reines.

LE TSAR EN FINLANDE

Saint-Petersbourg, 24 juin. — On mande de Helsingfors que le commandant du fort a reçu l'ordre de se préparer à recevoir le 26 couru le yacht impérial, le tsar et la tsarine devant faire une tournée de quelques jours aux îles de Finlande.

LA CONVENTION ANGLO-TURQUE

Vienne, 23 juin. — Voici comment on envisage, dans les cercles officiels de Berlin, la question de la convention anglo-turque.

On estime que le sultan, sous la pression de la France et de la Russie, pourrait bien refuser sa ratification, ce qui entraînerait le retrait du grand vizir.

Mais on est convaincu que l'opposition des deux puissances n'aura pas de conséquences graves. Si le sultan exigeait le retrait de l'article relatif à la réoccupation de l'Égypte par les troupes anglaises, l'Angleterre refuserait d'y accéder et conserverait le statu quo.

LA SANTÉ DU KRONPRINZ

Paris, 24 juin. — Une dépêche de Londres dit que l'état du prince impérial d'Allemagne s'est considérablement aggravé, par suite des fatigues d'avant-hier. Tout le monde avait remarqué le visage abattu du kronprinz et ses efforts visibles pour se maintenir à cheval. Immédiatement après la cérémonie, le kronprinz rentra à Norwold, sa faiblesse était telle que le docteur Mackensie renonça à lui examiner la gorge, redoutant pour son malade les fatigues de l'exploration.

Le kronprinz n'a pas pu assister au dîner de gala que la reine a offert aux rois et aux princes venus à Londres.

D'autre part, le *Matin* publie une dépêche de Londres disant que, malgré sa fatigue, le prince a passé une bonne nuit. Il est actuellement complètement apathique et le docteur Mackensie lui défend strictement de parler.

Les Allemands en Lorraine

Nancy, 24 juin. — M. Bastid, ancien officier de l'armée territoriale à Nomeny, résidant depuis quelque temps en Lorraine, vient d'être expulsé.

Metz, 24 juin. — Le tribunal correctionnel a condamné à six mois de prison et 20 marks d'amende M. Humbert, boucher à Boulay, pour avoir chanté la *Marseillaise* dans les rues et pour résistance aux agents.

On a arrêté à Boulay la fille d'un fonctionnaire alsacien qui portait des rubans tricolores à son tablier.

LES FÊTES DU JUBILÉ

Londres, 24 juin. — La ville a été encore illuminée dans la soirée; mais la foule, quoique considérable, était moins compacte que les deux soirées précédentes. Un grand dîner a réuni, hier, à Windsor, les princes étrangers et les membres de la famille royale d'Angleterre. Un banquet avait été donné, dans la journée, à six mille enfants, sous des tentes installées dans le parc du château. Des divertissements eurent lieu l'après-midi, et la soirée se termina par une retraite aux flambeaux.

Une dépêche de Philadelphie au *Times* dit que le jubilé a été fêté dans les principales villes des États-Unis; à Boston, des mesures spéciales de police ont été prises pour empêcher l'intervention hostile des Irlandais, qui sifflèrent les convives réunis dans un banquet.

LES AFFAIRES DE BULGARIE

Sofia, 24 juin. — Les bruits les plus contradictoires ont couru aujourd'hui. D'abord, on a dit que les régents avaient donné leur démission. Puis on a parlé d'une conspiration ourdie par le major Popoff et le régiment Montkourof contre les régents Stambouloff et Ziskoff, qui auraient été arrêtés.

La vérité est que M. Stambouloff a quitté aujourd'hui Sofia pour se rendre à Tirnova, où la Sobranie va se réunir. Les membres du gouvernement, qui ne sont pas encore partis, vont le suivre; et il ne restera à Sofia que M. Natchovitch, ministre des affaires étrangères.

VOIR NOS DERNIÈRES DÉPÊCHES A LA 3<sup>e</sup> PAGE

Le Monopole de l'Alcool en Suisse

La Suisse vient d'adopter, par la voie du *referendum* à une forte majorité, le projet de loi établissant le monopole de l'alcool.

Le mouvement d'opinion d'où est sortie cette réforme date de l'arrêté du 30 juin 1882, qui invita le conseil fédéral à faire « un rapport sur la possibilité d'apporter des limites à l'accroissement du nombre des auberges » et à présenter en même temps un aperçu du régime des auberges dans les différents cantons, ainsi que, si « possible, dans les autres pays ».

Cette enquête, entreprise en 1884, a donné naissance à deux projets de loi. Le 25 octobre 1885, la Constitution fédérale fut révisée en vue d'assurer à la confédération et aux cantons les « compétences propres à combattre la propagation de l'ivrognerie et à diminuer l'abus de l'eau-de-vie ».

A la suite de ces modifications constitutionnelles, le conseil fédéral présenta un projet qui soumettait la fabrication de l'alcool à une autorisation préalable.

Cette autorisation ne devait être accordée qu'aux distilleries pouvant fabriquer, en douze heures et en une seule opération, deux hectolitres d'alcool brut. Le projet imposait aux dis-

tilateurs l'obligation de rectifier l'alcool brut et prohibait l'importation des alcools non rectifiés. Il frappait la fabrication des alcools d'un impôt de 85 francs par hectolitre d'alcool pur. Les alcools importés étaient soumis à cette taxe, en outre du droit de douane; mais les alcools exportés en étaient complètement affranchis.

Ce projet ne parut pas suffisant pour combattre l'alcoolisme, qui fait en Suisse tant de victimes et dont les progrès s'étendent chaque jour avec une effrayante rapidité.

Il résulte en effet de l'enquête de 1884, dont les résultats ont été publiés en 1886 par le bureau fédéral de statistique, que la moyenne de la consommation annuelle, par tête d'habitant, est de cinq litres d'alcool pur; c'est un chiffre les plus élevés que l'on rencontre dans les statistiques des divers pays de l'Europe.

En 1871, on comptait en Suisse cinq à six litres de boissons par mille habitants; on en compte aujourd'hui sept à huit. Enfin le message du 20 novembre 1884, adressé par le conseil fédéral à l'Assemblée fédérale, constate que les dépenses du service militaire, ayant pour cause l'alcoolisme, sont en moyenne de 35 chaque année, c'est-à-dire de 1 p. 100 du nombre des dispensés. Le nombre des décès a été de 1235 pendant la période 1877-1882, soit 254 par an. Les quatorze établissements d'aliénés qui existent en Suisse ont reçu, de 1877 à 1881, 923 personnes atteintes d'alcoolisme.

C'est pour arrêter les ravages de ce redoutable fléau que l'Assemblée fédérale a voté la loi du 23 décembre 1886, ratifiée aujourd'hui par le suffrage populaire.

Cette loi établit un monopole général portant sur la fabrication, l'achat et la vente de l'alcool. Toutefois la fabrication d'un quart des alcools consommés est réservée aux producteurs indigènes, qui les livrent à la Confédération. C'est un moyen pour celle-ci de ne pas exproprier ou acheter les distilleries existantes. La loi assure la rectification de tout l'alcool qui est consommé.

Comme on le voit, à l'inverse du Reichstag qui a obéi, en repoussant le projet de monopole présenté par M. de Bismarck, à des considérations purement politiques, l'Assemblée fédérale de la Suisse ne s'est inspirée que de raisons d'hygiène et de moralité sociale.

Cette question du monopole de l'alcool, posée aujourd'hui devant la plupart des législatures européennes, c'est dans un pays de démocratie qu'elle aura reçu sa première solution. Il y a là un fait digne d'être remarqué, et une expérience dont il nous importe de suivre avec attention les résultats.

NOUVELLES MILITAIRES

Les jeunes gens qui désirent concourir pour le volontariat d'un an sont avertis que le dépôt de leur demande et des pièces à fournir devra être effectué du 1<sup>er</sup> juillet au 15 août.

La composition écrite, qui est éliminatoire, aura lieu dans toute la France, le 17 août, à neuf heures précises du matin.

Les examens oraux commenceront le 15 septembre et devront être terminés avant le 10 octobre.

Le montant du versement demeure fixé à 1,500 fr.

LYON ET LE RHONE

Cercle républicain du Rhône. — Dans la dernière séance du cercle tenue à Paris sous la présidence du citoyen Briatou, député de la Seine, le citoyen Jaubert a fait une intéressante conférence sur l'instruction donnée aux femmes.

Le conférencier croit que l'on donne à la femme une instruction mal comprise et mal dirigée et que le professorat détourne du mariage, ce qui augmente le nombre des célibataires.

Dans un autre ordre d'idées, le conférencier fait remarquer que la femme instruite ne peut plus sans choix, croire-elle, se livrer à des travaux manuels, et elle arrive petit à petit à prendre les emplois occupés jusqu'ici par les hommes, car il y a économie à cette substitution puisqu'on la paie bien moins; résultat, abaissement considérable des salaires.

Préfecture du Rhône. — *Annuaire de la station agronomique du Rhône.* — Une brochure, préparée en suite de la délibération du conseil général du Rhône, a été datée du 20 avril dernier, est déposée, dans chaque Mairie pour être tenue à la disposition des agriculteurs.

Cette brochure traite des matières suivantes: A. — Engrais et cultures en général. B. — Engrais chimiques. C. — Gommages et reconnaissance si l'azote, l'acide phosphorique, la potasse, la chaux se trouvent dans un terrain, en proportion moyenne, en excès ou en défaut. D. — Manière d'appliquer les engrais chimiques. E. — Engrais naturels. F. — Influence de la culture et de la nature du terrain sur les récoltes. Note sur le traitement au sulfate de cuivre contre le mildew. Note sur le phylloxéra. Analyses agricoles.

Ligue française pour le relèvement de la moralité publique (siège de la société: 6, rue de Lyon). — A la suite d'une conférence sur les effets de l'alcoolisme dans ses rapports avec la moralité publique faite par M. Corbet, conseiller municipal, la Ligue vient d'adresser au Sénat et à la Chambre des députés un vœu ainsi conçu:

« Que les alcools livrés à la consommation ne soient plus désormais fabriqués et vendus que sous la garantie rigoureuse spéciale de l'Etat. »

« Que le privilège des bouilleurs de crû soit aboli. »

« Qu'à l'avenir, les individus se livrant à la fabrication des alcools ou produits destinés à l'alimentation publique, lorsqu'ils seront pris en contravention et en récidive

froncer le sourcil et appeler un aide de camp.

— L'attaque se prononce, dit-il tranquillement; allez dire au colonel de tourner le village et de prendre les Russes par la droite.

La rue entière était pleine de fumée.

— Comment peut-il voir ce qui se passe là-bas? se demandait Albert.

Il ne comprit que trop vite pourquoi le général demandait du renfort.

Une sorte de flottement se produisit d'abord dans la troupe engagée, puis la masse céda peu à peu et refusa lentement de leur côté, comme si elle eût été poussée par un poids énorme.

— Nous reculons, messieurs; il faut arrêter le mouvement, dit le général Ricard en lançant son cheval au milieu de la rue.

Albert le suivit avec tout l'état-major.

En un instant, ils furent débordés par l'infanterie, dont les rangs pressés s'enveloppaient, comme la marée montante entoure un rocher.

Les bataillons russes avançaient toujours avec cette force irrésistible que donne l'avantage du nombre.

Deux coups de mitraille envoyés presque à bout portant par les Russes venaient d'emporter à la fois tous les tambours.

Le silence lugubre qui suivit fut le signal d'une retraite toute prête à se changer en déroute.

Les officiers avaient beau exciter leurs hommes du geste et de la voix. Leurs efforts furent inutiles.

Les soldats ne fuyaient pas encore, mais ils ne se retournaient déjà plus vers l'ennemi.

Le général essaya à son tour d'arrêter le torrent en barrant la route avec son cheval.

Il faillit être renversé, et Albert, qui l'avait suivi, eut bien de la peine à se maintenir en selle.

On aurait dit que l'ardeur des conscrits s'était éteinte en même temps que le bruit guerrier qui les menait si gaie ment au combat.

On recula ainsi jusqu'aux dernières maisons de Marchais.

A cette limite extrême, il y eut des deux côtés un temps d'arrêt.

Les Russes, inquiétés par le feu plongeant qu'ils recevaient des fenêtres, s'étaient divisés pour y répondre et ne semblaient pas pressés de déboucher sur le plateau, devant les forces supérieures.

leurs, et la fumée couvrait déjà la plaine.

Albert chercha des yeux son régiment et le vit plus.

Sa mission l'autorisait à rester provisoirement auprès du général, et il n'avait aucune envie de quitter le poste périlleux où le hasard l'avait amené.

Le régiment commençait à se rallier.

Le colonel, vieux soldat à moustaches blanches, venait d'avoir son cheval tué sous lui et courait devant les rangs pour les réformer sous les balles.

Trois fois il réussit à masser une compagnie de grenadiers et à la jeter en avant.

Trois fois les conscrits reculèrent sous le feu terrible de la colonne russe.

Ce n'était pas l'élan qui manquait aux officiers, ni le courage aux soldats.

Mais ils n'avaient pour les enlever que les cris des chefs, qui se perdaient dans le fracas de la fusillade.

— Ah! si nous restait seulement un tambour! disait le général entre ses dents.

Seulement ce n'était pas la batterie puissante d'un régiment.

On distinguait nettement les coups frappés sur une caisse unique.

Le son venait de la droite, et tous les yeux se tournaient de ce côté-là; mais le vent chassait la fumée sur les maisons, qui disparaissaient complètement dans un nuage épaissi.

Le général lui-même se dressait sur ses étriers pour voir d'où lui venait ce secours inespéré.

La charge battait toujours plus près, mais on n'entendait ni les pas ni les cris d'une troupe nombreuse.

Enfin, un homme parut dans l'espace vide qui séparait les combattants.

Il était seul et portait l'uniforme de l'infanterie légère.

Mais la caisse qu'il frappait avec énergie n'avait pas la forme des caisses françaises.

Il y eut un instant d'hésitation dans les rangs.

Alors le tambour inconnu se retourna, et une immense acclamation s'éleva sur toute la ligne.

Tout autour du village de Marchais, brillèrent les feux du bivouac de la division Ricard, qui avait chèrement acheté le droit de coucher sur ce terrain conquis.

Nuit était claire, les étoiles scintillaient au ciel, et les bruits de guerre avaient cessé.

Tout était calme et paisible sur le plateau où le canon tonnait encore quelques heures auparavant.

A peine, de ce côté, entendait-on hennir de temps en temps les chevaux des cuirassiers de la garde et des dragons d'Espagne.

Les cavaliers, harassés, dormaient sur la terre nue.

Vers Marchais, au contraire, et plus loin encore, près des fermes de la Haute-Épine et de l'Épine-aux-Bois, un rumeur confuse perceait le silence nocturne du camp.

C'était comme un vague concert de voix bruyantes et joyeuses.

Les héroïques conscrits célébraient leur victoire en jetant au vent leur refrain favori.

Eux seuls étaient capables de se réjouir en dévorant un morceau de pain noir autour d'un maigre foyer.

Pour trouver dans cette plaine sanglante le bivouac de la jeunesse, on n'av

ne soient point seulement frappés de l'amende, mais que les articles du code criminel punissant l'empoisonnement, leur soient rigoureusement appliqués.

**Conseil municipal.** — Samedi 25 courant à 8 heures du soir, séance publique du Conseil municipal, à l'Hôtel-de-Ville.

**Herborisation publique.** — M. Lachmann, maître de conférences de botanique à la Faculté des sciences dirigera, le dimanche 26 juin, une herborisation à Izernore. Départ pour Vaugneray par le train de 3 h. 50, à la gare de Lyon-Saint-Just.

**Société lyonnaise de natation.** — Dimanche 26 juin, continuation des exercices et classement. Départ à six heures précises du matin du siège social pour se rendre sur Saône, rive droite, en face la Caille.

**Compagnie maritime de sauvetage.** — Dimanche 26 juin, continuation des manœuvres. Départ à six heures précises du matin du siège social pour se rendre sur Saône, rive droite, en face la Caille.

**26 Société de secours mutuels.** — Banquet annuel de la 26<sup>e</sup> Société de secours mutuels dite de l'Union, à l'Hôtel-restaurant de l'Élysée, 2, de Bourgogne, 100, dimanche 26 juin, à 2 heures précises. Les Sociétaires qui n'auraient pas reçu leur lettre d'invitation sont priés de considérer le présent avis comme tenant lieu d'invitation.

**École rue la Charité.** — Les anciens élèves de l'école rue de la Charité, 62, sont priés de se réunir dimanche 25 courant de onze heures à midi, café Sannier, 60, rue St-Joseph.

**Exposition de Charbonnières.** — L'administration de la Société des Artistes lyonnais a l'honneur de rappeler au public et à tous les artistes de la région que l'exposition d'œuvres d'art organisée par ses soins au Kursaal de Charbonnières, aura lieu dimanche 26 courant.

Cette exposition devant se continuer jusqu'à fin septembre, elle espère que les concours des visiteurs répondra à ses louables efforts.

**Abus de confiance.** — Les gardiens de la paix de Perrache ont écorché le nommé l'Espine, employé de la maison Richard, marchand de charbons, cours Charlemagne, lequel employé avait été chargé de faire des recouvrements qu'il a dissipés dans une petite note; péché de jeunesse! cet employé, qui est noble — de l'Espinasse — est âgé de quarante-cinq ans. C'est faire noblement ses choses.

**An violon.** — On ne se douterait pas dans le monde paisible que MM. les agents sont des mélomanes passionnés pour cet instrument que l'on nomme le violon. Ils racontent sur cette corde jusque dans leurs rapports au violon sans colophane, signifie mettre au bloc, ça revient au même, mais c'est moins harmonieux. Donc hier, le sudit rapport nous apprend que le sieur Adrien B..., liquoriste, a été colé au violon pour ivresse manifeste et violence envers sa femme.

**Perte d'argent.** — M. François Primat, étudiant, demeurant cours Gambetta, 8, a déclaré au chef de poste qu'il venait de perdre, entre le pont Morand et le pont Saint-Clair un billet de banque de cent fr. qu'il n'a pu jusqu'à présent retrouver.

**Rassemblement.** — Il faut peu pour produire un grand rassemblement. Cette petite cause a produit un grand effet hier sur le pont Morand. Une voiture conduite par M. Léon Orsat, employé d'une maison de soie passait sur le pont Morand quand une roue se détacha du véhicule, qui fut renversé, mais sans autre accident.

**Oullins.** — Dimanche 26 juin 1887, à 3 h. 1/2, Fête musicale et de gymnastique, organisée par la Fanfare d'Oullins, avec le bienveillant concours de MM. Dazan, fort ténor, Bourmilhe, baryton, Durian, profession de déclamation, Raynard, Rosabel, Barbart, Passaquay, comiques, M<sup>rs</sup> Gaillard, professeurs de piano, la Chorale d'Oullins et les Touristes Lyonnais.

**Première partie.** — La Salamandre, par la Fanfare d'Oullins; 2. Ne t'en va pas (romance); 3. Leçon de natation; 4. La fête du capitaine; 5. Voilà ce que je ne comprends pas; 6. Duo d'Opéra; 7. Le drapeau tricolore. 1. Nabuchodonosor (ouverture); 2. La fête du village (romance); 3. Coccasier (scène militaire); 4. Chantons (Chorale d'Oullins); 5. Roustagna au spectacle (chansonnette); 6. L'arioso du roi de Lahore; 7. Les plaintes de nos belles-mères (duo bouffé); 8. Le Français (dédie), par la fanfare d'Oullins. 9. Le chien du naufragé, par M<sup>rs</sup> Gaillard. Le piano sera tenu par M. Durian.

Entre la première et la deuxième partie, Quête pour les pauvres. Exercices de gymnastique. Prix des places du concert: places réservées 1 fr., Entrées, 50 cent.

**St-Nizier-d'Azergues.** — Incendie. — Le 23 courant, un incendie a régné en cendres la maison d'habitation du sieur Rotheval, charbon, à St-Nizier. Rien n'a pu être sauvé: deux chèvres et un veau ont péri dans les flammes; le peu a pris dans l'écurie mais on ignore de quelle manière. Les pertes sont évaluées 4,000 fr., et ne sont pas assurées.

**Belleville.** — Incendie. — Le 23 juin un incendie s'est déclaré dans le domicile du sieur Gonin, tonnelier à Belleville, la plus grande partie de l'immeuble a été la proie des flammes. Les causes de ce sinistre sont accidentelles; pertes évaluées 5,600 fr. couvertes par le Phénix.

**Vol.** — Dans la nuit du 20 au 21 courant, un malfaiteur a pénétré dans le domicile du sieur Farce, marchand de chevaux à Belleville, et lui a dérobé des effets d'habillement pour une valeur de 50 francs. L'auteur de ce méfait n'a pu être découvert.

**ECHOS DES THÉÂTRES**

**Concerts-Bellecour.** — Ce soir, samedi 25 juin 1887, à 8 heures 1/2, grand concert.

**PROGRAMME**  
1<sup>re</sup> PARTIE  
1. Ouv. de la Princesse Jeanne (Saint-Saëns).  
2. Danse israélite (Broustin).  
3. Adagio de la Sonate pathétique (Beethoven), orchestre par M. X...  
4. Grande fantaisie sur Rigoletto (Verdi).  
2<sup>e</sup> PARTIE  
1. Ouv. d'Égarement dans le bonheur (Suppé)  
2. Bicyclette, première audition, valse (Waldteufel).  
3. Grande fantaisie sur le Pré-aux-Clercs (Hérold).  
4. Bourdon-Lancé, Polka (A. Bosquet).

**BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE**

**Température.** — Lyon, 24 juin, dix heures du matin. La situation générale se modifie peu sur l'Europe occidentale; sur les îles Britanniques, 773 mill.; de faibles dépressions (767 mill.) existent sur l'Espagne et la Méditerranée et déterminent quelques orages sur le sud de la France; sur notre région le baromètre est stationnaire à 764 millim. et le temps est au beau. A Lyon, le thermomètre a marqué 30° hier, à 8 h. du soir, 12° ce matin à 4 h.: au Mont-Verdun, en un an, aux mêmes heures, 20° et 15°. La température est donc normale pendant le jour, tandis qu'il y a des inversions pendant la nuit.

**DECÈS ET INHUMATIONS**

**Du 25 juin**  
1<sup>er</sup> Arrondissement. — Etienne Briollet, 58 a., place de la Boucle f. 9; Virginie Robert, 3 a., r. de la Vieille, 13 bis, f. 8; Charles Berry, 55 a., Temple évangélique, r. Lanterne, 4.  
2<sup>e</sup> Arrondissement. — Louise Escoffier, 77 a., r. François-Dauphin, 7, f. 8; Ep. Fournier née Claudine Maurice, 35 a., Hôtel-Dieu, 4; Jacques Layat, 74 a., Hôtel-Dieu, f. 6.  
3<sup>e</sup> Arrondissement. — Jean Vivier, 49 a., gde-rue-de-la-Guillotière, 163, f. 8; Vire Bourne, née Antoinette Lépine, 77 a., r. des Asperges, 62, f. 61.  
4<sup>e</sup> Arrondissement. — Etienne Tisseur, 7 a., r. Gigodot, 5, f. 6.  
5<sup>e</sup> Arrondissement. — Néant.  
6<sup>e</sup> Arrondissement. — Marthe Pillonel, 10 m., r. Ney, 44, f. 6 m.; Elisabeth Vuillod, 1 j., r. Cuvier, 56, f. 10.

**CHRONIQUE ÉLECTORALE**

**LOIRE**

**COMITÉ RÉPUBLICAIN**

Electeurs, Le docteur DAGAND, sur les vives instances du parti républicain, a accepté la candidature au Conseil général. Depuis huit ans, médecin à Bourg-Argental, membre du Conseil municipal, médecin cantonal, inspecteur des enfants du premier âge, il vit au milieu de nous. Fidèle à ses convictions républicaines, il portera haut et ferme le drapeau des revendications démocratiques. Partisan de la décentralisation administrative, de la gratuité de la justice, du service militaire réduit et obligatoire pour tous, des lois sur l'instruction populaire, il emploiera son activité à réaliser ces idées. Avec nous, il demandera l'unification de la grande et petite voirie, la suppression des prestations en nature et la juste répartition des crédits sur tous les chemins de la région. Son concours nous est assuré pour la suppression de l'exercice chez les débiteurs, et la transformation des impôts indirects dans le sens le plus démocratique. La solidarité humaine exige la réforme de l'Assistance publique, la création d'Hospices cantonaux où tous les malades du canton seront admis, les soins et les secours gratuits à domicile et la responsabilité patronale: le Docteur DAGAND connaît ces questions et les soutiendra.

M. JAROSSON habite Lyon, le Docteur DAGAND habite Bourg-Argental. Le candidat réactionnaire masque son opinion sous les trois couleurs et crie: Vive la France! Notre cri, à nous, c'est Vive la France et Vive la République!

**Electeurs, votez pour le Docteur Paul DAGAND.**  
Le comité républicain:

MM. J.-C. Perrier, conseiller d'arrondissement, maire de St-Julien-Molins-Molette; Maurice Danson, docteur en médecine; Marcoux, pharmacien; Darfeuille, propriétaire-cafetier; Chaize, maire de Colombier-Rouchouse, ancien maire de Colombier; Jean Roche, ancien maire de Burdigues; Nayme, maire de Graix; J.-B. Jamet, conseiller municipal, propriétaire; Paul Bacher, propriétaire-ménager; Badol, propriétaire-passementier; Jean Veillet, propriétaire; Marius Dumas, propriétaire-cafetier; Serre-Cumbe, marchand de vins en gros; Souberyan, tailleur d'habits; Mathévet père, propriétaire-jardinier; Claude Beutrenon, propriétaire à St-Sauveur.

**LA RÉGION**

**LOIRE**

**Saint-Étienne.** — Brevet de capacité. — Les aspirantes au brevet élémentaire de capacité sont informées que les épreuves écrites auront lieu le lundi 4 juillet, à l'École primaire supérieure rue des Chappes, à sept heures du matin.  
**Montbrison.** — Cour d'Assises de la Loire. — A l'audience du 23 juin, la Cour présidée par M. Jacomet, avait à juger une affaire d'assassinat. L'accusé, Pierre Espenet, dit Fargeton, âgé de dix-sept ans, journalier, demeurant à Mably est représenté par l'acte d'accusation comme un être fort sournois et paresseux. Voici du reste les termes de l'accusation.

La nommée Courtier, veuve Guillemet, âgée de soixante-dix-sept ans, vivait seule dans une maison isolée de la commune de Mably du produit d'un petit champ et des secours qu'elle recevait. On découvrit, le dimanche 20 mars 1887, dans un puits situé à quelques mètres de son habitation, le cadavre de cette malheureuse femme. Il présentait des ecchymoses sur la main droite et sur la jambe gauche; le bras droit était fracturé. La veuve Guillemet avait succombé à l'asphyxie par submersion; il était vraisemblable qu'elle avait dû être victime d'un crime. On ne trouva chez cette femme que 1 fr. 70 centimes, et cependant on savait qu'elle devait posséder une somme plus forte. Les soupçons ne tardèrent pas à se porter

sur l'accusé, Espenet (Pierre), qui avait acheté, le jour même de la découverte du cadavre, un habillement complet.

Mis en état d'arrestation, Espenet reconnut qu'il avait volontairement donné la mort à la veuve Guillemet et lui avait soustrait une somme de 45 francs.

Le samedi 19 mars 1887, à une heure de l'après-midi environ, l'accusé avait aperçu la veuve Guillemet qui tirait de l'eau du puits, il s'était approché d'elle, lui avait demandé ce qu'elle faisait et, pendant que cette femme se penchait pour saisir le seau qu'elle venait de remonter plein d'eau, il l'avait saisi par les deux pieds, l'avait soulevée et précipitée dans le puits.

Comme sa victime criait et pouvait à l'aide de la corde qui s'était déroulée, se maintenir sur l'eau et peut-être remonter à l'orifice du puits, l'accusé avait jeté sur elle une marmite et un petit baril qu'il était allé prendre dans la maison.

Après l'accomplissement de son crime Espenet était entré de nouveau dans l'habitation et s'était emparé d'une somme de 45 francs, cachée par la victime dans un mouchoir.

Avec cette somme, il était parti le lendemain pour Roanne, et avait acheté une paire de bottines, un chapeau et un vêtement. Rentré chez lui, il avait raconté à sa mère, qui s'étonnait de le voir en possession d'effets neufs, une maigre histoire. La femme Charquoret, lui en avait fait cadeau. Il avait été contraint quelques jours après de reconnaître la provenance criminelle de l'argent qui avait servi à ses acquisitions.

Espenet a cherché toutefois à atténuer la gravité des faits, dont il se reconnaissait être l'auteur, en prétendant qu'une femme, chez laquelle il allait souvent, l'avait excité à commettre le crime. Il est résulté de l'instruction que les déclarations de l'inculpé étaient inexacts et ce dernier a enfin, pressé par l'évidence, déclaré qu'il était seul coupable et avait prémédité son crime.

Les renseignements recueillis sur le compte d'Espenet, le représentant comme sournois et paresseux. Sur la table des pièces à conviction figurent un mouchoir, une marmite au moyen desquels le jeune assassin a maintenu sa victime au fond du puits, et le vêtement complet acheté avec la somme volée.

Quatorze témoins sont entendus. Parmi eux devaient figurer les parents de l'accusé. Sur la demande du défenseur, M<sup>r</sup> Raoul Henry, ils n'ont pas été entendus. Les témoignages entendus, l'audience est levée à onze heures et renvoyée à deux heures.

A la reprise, M. Montagnon, substitut, qui occupe le siège du ministère public, prononce son réquisitoire. Il réclame un verdict impitoyable, sans se prononcer sur les circonstances atténuantes.

M<sup>r</sup> Raoul Henry, jeune avocat du barreau de Roanne, présente la défense et demande aux jurés d'écarter les circonstances aggravantes de préméditation et guet-apens, et d'accorder l'assués en raison de son jeune âge, le bénéfice des circonstances atténuantes.

**LE VERDICT**

Le jury rapporte un verdict affirmatif sur la question principale, négatif sur les circonstances aggravantes, et mitigé par les circonstances atténuantes.

**Plus de concerts.** — Malgré la chaleur étouffante, les musiciens militaires nous donnent tous les jeudis d'agréables petits concerts au milieu d'une foule nombreuse, toujours prête à les acclamer et à les hisser chaleureusement.

Mais pourquoi l'Harmonie montbrisonnaise que l'on paye ne donne-t-elle plus de concert au jardin public? Elle préfère, sans doute, aller paresser au milieu d'une procession religieuse et se faire remarquer par tous les gros bonnets de la cléricaille montbrisonnaise. Cela ne dure pas cependant et la Circonscience à la St-Sylvestre. Peut-être aussi « le chef » donne-t-il tout son temps aux leçons de musique de... M<sup>me</sup> son épouse.

Quand on a un président et un chef, pauvres musiciens, pauvres seris, vous voyez comment on se fait conduire par... le bout du nez.

Pas seulement avoir la liberté de donner un concert, c'est triste!

**Dernières Dépêches**

**L'EMPRUNT DE SAINT-ETIENNE**

Paris, 24 juin. L'Officiel publiera demain la promulgation de la loi autorisant la ville de Saint-Etienne à emprunter 130,000 fr. et la promulgation de la loi autorisant la même ville, à emprunter 600,000 fr.

**PROCÈS DE PRESSE**

Chambéry, 25 juin. Le Tribunal correctionnel de notre ville a rendu aujourd'hui son jugement dans le procès intenté par M. Gondrand, notaire au Pont-de-Beauvoisin, et Mlle Marie Monnet, sa bonne, contre le Progrès de Lyon.

Ce journal a été condamné à cinq cents francs d'amende, trois mille francs de dommages-intérêts envers chacune des parties. L'insertion a été ordonnée dans plusieurs journaux de la région. Le Progrès a interjeté appel de ce jugement.

**LES CADAVRES DE CHATELUS**

St-Etienne, 25 juin. Un deuxième cadavre a été trouvé dans la journée au puits Châtelus à la recette supérieure. Les travaux continuent et amèneront prochainement, espère-t-on, la découverte des 65 cadavres qui doivent compléter la funèbre liste des victimes du puits Châtelus.

**LES FÊTES DE HOCHÉ**

Paris, 24 juin. Les fêtes de l'anniversaire de Hoché le glorieux général républicain, ont commencé aujourd'hui à Versailles.

Le soir, dans les salons de l'hôtel des réservistes, sous la présidence de M. Barbe, qui a porté un toast à M. Grévy.

**LES ITALIENS A L'EXPOSITION**

Milan, 24 juin. Le Secolo publie une lettre de M. Sonzogno qui met 50,000 fr. à la disposition du comité privé formé pour l'Exposition de 89 à Paris.

**L'ASSASSIN DE LA RUE MONTAGNE**

Paris, 24 juin. Pranzini a été transféré aujourd'hui à la Conciergerie. Il ne paraît nullement inquiet de son sort. Le jour de la liberté approche, dit-il aux gardiens. A l'audience je saurai confondre mes calomnieux.

**EMPRUNT ALLEMAND**

Berlin, 24 juin. On publie aujourd'hui une ordonnance impériale concernant l'emprunt de 238,004,970 marcs à 3 1/2 0/0.

Le gouvernement se réserve le droit de rembourser l'emprunt dans un délai qui sera fixé par la loi. L'emprunt est destiné au canal de la Baltique et à l'achèvement du réseau stratégique des chemins de fer allemands.

**LA SANTÉ DE GUILLAUME**

Berlin, 24 juin. L'empereur a bien dormi cette nuit. Il a fait cette après-midi une promenade en voiture.

**LE MARCHÉ AMÉRICAIN**

New-York, 24 juin. L'ouverture du marché des fonds a été très agitée. Une grande dépréciation a atteint les valeurs par suite du bruit de la mort de M. Gould.

**PRÉPARATIFS DE LA TURQUIE**

Constantinople, 24 juin. Le ministre de la guerre a ordonné d'achever le plus tôt possible les fortifications de Mustapha-Pacha sur la frontière bulgare, d'Ellassone sur la frontière grecque et d'Erzeroum en Asie.

**L'AFFAIRE MIELVACQUE-CAMPOS**

Londres, 24 juin. M<sup>lle</sup> de Campos et ses amis ont quitté hier l'hôtel où ils étaient descendus, pour aller habiter un appartement dans Liverpool-Street.

**LE ROI MILAN A VIENNE**

Vienne, 24 juin. Après s'être assuré qu'il recevrait à Vienne un accueil aussi cordial que dans ses précédents voyages, le roi Milan a quitté Belgrade ce matin.

Il est attendu demain. Dans sa suite se trouvent le colonel Poutelisch et M. Christich, ancien chef de section au ministère des affaires étrangères.

Le roi Milan aura une entrevue avec l'empereur, qui retardera exprès son départ de Vienne. On se flatte que cette entrevue aura pour résultat un nouveau revirement dans la politique serbe.

**MANŒUVRES NAVALES**

Ajaccio, 24 juin. L'escadre de l'amiral Peyron est arrivée à Ajaccio. Les bâtiments de guerre qui sont sur notre rade sont les suivants: les cuirassés Colbert, Courbet, amiral Duperré, Dévastation, Redoutable, Indomptable; les croiseurs le Milan, le Condor, l'Hirondelle, la Couleuvre et cinq torpilleurs. L'escadre partira le 30 pour la Tunisie et l'Algérie.

**LE « COMORIN »**

Alger, 24 juin. Le steamer affrété le « Comorin » est parti d'Oran hier matin. Il est arrivé ici et a commencé à charger 2,500 sacs d'orge qu'il emporte au Tonkin. Il repartira dès que l'opération sera terminée.

**LE MEETING**

DE LA LIGUE DES PATRIOTES  
La Conférence au Cirque d'Hiver  
Paris, 24 juin. La conférence de M. Deloncle, vice-président de la Ligue des Patriotes, a eu lieu ce soir au cirque d'hiver.

La salle était comble; 6,000 personnes assistaient à la séance. La foule ayant remarqué un officier dans l'assistance, l'a vivement applaudi aux cris de: Vive Boulanger!

Aucun incident ne s'est produit pendant la conférence qui a roulé sur le procès de Leipzig et le traité de Francfort. Deux interrupteurs ont été expulsés. De nombreux cris de: Vive Boulanger! Vive l'armée! se sont fait entendre.

Après la fin de la conférence, M. Déroulède a rendu hommage au général Boulanger: « Cet admirable

soldat, au cœur de républicain » et a levé la séance au cri de: « Vive Boulanger! vive la Nation! »

**Les Abords du Cirque**

Plus de trente mille personnes massées près du cirque ont été refoulées par les sergents de ville. On a envoyé en force aux abords de la salle, sous le commandement de plusieurs officiers de paix.

Nous avons remarqué MM. Caubet, Gragnon, et l'état-major de la Préfecture. La foule crie: Vive Boulanger! A bas Ferry! A bas Rouvier! Vive Rochefort!

**Manifestations Multiples**

Paris, 24 juin. Puis la foule organise une vaste manifestation qui suit les boulevards et se rend devant le cercle militaire en criant: Vive Boulanger! Vive Rochefort!

Arrivés devant l'Opéra, les manifestants ont été chargés par la brigade centrale. Puis l'ouïe s'est scindée en deux parties, dont l'une s'est rendue sur le boulevard St-Michel, tandis que l'autre se portant devant les bureaux de l'Intransigeant, a acclamé Rochefort, le général Boulanger, et a hué le ministère opportuniste et anti-patriote.

**FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET**

La société en formation des jeunes gens de Pierre-Seize invite les habitants du quartier à vouloir bien se réunir dimanche prochain, à dix heures du matin, au Café Pierre-Seize, 30, au fond de la cour afin de s'entendre pour la fête du 14 juillet.

Les habitants du cours Charlemagne sont priés d'assister à une réunion privée qui aura lieu samedi 25 courant, à 8 heures du soir, au Café Larcq, même cours, pour nommer une commission d'organisation pour la fête du 14 juillet.

Les jeunes gens de la place Voltaire sont priés de se réunir samedi 25 juin, à l'occasion de la fête nationale, chez M. Gerbuis, café, place Voltaire, 71, pour la nomination de l'ordre du jour et établir une nouvelle commission.

Tous les habitants de la rue Bugeaud partie comprise du quai, en rue Molière, sont invités à assister à une réunion publique privée qui aura lieu samedi 25 juin, à 8 heures du soir, chez M. Poizat, comptoir lyrique, angle des rues Bugeaud et Molière, au 1<sup>er</sup>.

Ordre du jour  
1<sup>o</sup> Rendement de comptes de l'année 1886;  
2<sup>o</sup> Nomination de la commission d'organisation de la fête nationale.  
Nota. — Ceux qui n'auraient pas reçu de lettre en trouveront à la porte.

Les habitants de la rue Moncey, partie comprise entre les rues Créqui et Dumoir, sont convoqués à une réunion privée qui aura lieu le samedi 25 courant, chez M. Martin, brasserie de l'ours, rue Servient, 84, à 8 heures du soir.

La Commission provisoire.  
Mont-Sauvage. — Les habitants du quartier de Mont-Sauvage, sont priés d'assister à une réunion qui aura lieu ce soir, samedi 25 courant, à 8 heures 1/2, au Café Hermite, rue François-d'Assises, 15. — Urgence.

**COMMUNICATIONS DIVERSES**

**Création d'un groupe d'études sociales** (5<sup>e</sup> arrondissement, Vaise). En présence de la crise économique que nous traversons et dont on ne peut entrevoir la fin sans de grandes réformes dans l'organisation sociale; cette situation déplorable étant due à la surproduction causée par la mauvaise répartition de la production sociale, qui fait que la misère est d'autant plus grande que la production est immense (puisque cette production immense engendre le chômage). Il est du devoir de tous de rechercher et d'étudier sérieusement les réformes nécessaires pour mettre fin à cet état de choses contraire à la raison, à l'humanité, et à l'équité.

A cet effet une réunion pour la création d'un groupe d'études sociales aura lieu samedi 25 juin, à 8 h. soir chez M. Goyer, restaurateur rue Geoffroy, 1, à laquelle tous les citoyens soucieux de leurs droits ainsi que de leurs devoirs sont invités.

**Chevriers, maroquiniers, mégisseries.** — Dimanche 26 juin, versement de la cotisation mensuelle à 5 heures, chez Teyre, rue Pierre-Corneille, 168.

Les membres du syndicat sont priés de se munir de leur livret.

**Tannerie et corroierie.** — Prévoyance lyonnaise. — Cotisations. — Dimanche 26 juin, de 1 heure à 3 heures, chez Mme Teyre, rue Pierre-Corneille, 168.

Samedi soir, à Villeurbanne, un collecteur recueillera des cotisations.

**Parti ouvrier** (groupe l'Émancipation). — Tous les membres du groupe sont invités à assister à la réunion privée qui aura lieu samedi 25 courant, à 8 heures 1/2 du soir, salle Dupuis, rue Perrod, 5.

Ordre du jour  
De la conduite que le parti ouvrier doit tenir vis-à-vis des autres fractions socialistes. L'avenir des Travailleurs. — Le banquet annuel de la Société aura lieu le dimanche 3 juillet prochain, au restaurant de la Cressonnière.

Les adhésions déjà recueillies assurent la réussite de cette fête, et la commission adresse un nouvel et pressant appel aux hésitants pour les engager à venir.

Des cartes sont déposées au siège social et chez les représentants de la Société.

**L'Union des Tisseurs et similaires** donne son assemblée extraordinaire aujourd'hui samedi, à 8 heures du soir, à la Perle, place de la Croix-Rouge, 8.

L'importance de cette réunion, au point de vue des salaires est très grande. Nous invitons tous les tisseurs à y assister. L'admission à la réunion aura lieu sur la présentation du livret de sociétaire.

Bulletin syndical. — Les citoyens porteurs des tickets Olagnier sont priés de se rendre remboursés tous les dimanches de 11 heures à 1 heure, au siège des sections, place de la Croix-Rouge, 2.

leur instrument, qui désirent en faire partie, peuvent s'y faire inscrire. Appointements selon les capacités. Mardi 26 juin, concert au chalet du Parc, à 8 heures. Jeudi 30 juin, concert place Théoza à 8 heures 1/2.

**Parti ouvrier** (Groupe d'études sociales « l'Avant-Garde »). — Réunion privée du groupe, samedi 25 courant, à 8 heures 1/2 du soir, au local habituel, salle Brunet, cours Vitton.

Vu l'importance de l'ordre du jour, tous les adhérents sont invités à ne pas manquer à cette réunion.

**Création d'un groupe d'études sociales** (5<sup>e</sup> arrondissement, Vaise). En présence de la situation économique préjudiciable à l'individu, il est du devoir de rechercher et d'étudier sérieusement les moyens nécessaires pour mettre fin à cette situation. A cet effet, une réunion pour la création d'un groupe d'études sociales, aura lieu le samedi 25 juin, à 8 heures du soir, chez M. Goyer, restaurateur, rue Geoffroy, 1, à laquelle tous les citoyens soucieux de leurs droits ainsi que de leurs devoirs sont invités.

**Ouvriers cartonniers.** — Les membres de la Chambre syndicale sont priés d'assister à une réunion privée de la Société qui aura lieu dimanche matin, 27 juin, à 9 heures et demie chez M. Goya, café, rue Coustou.

Les citoyens soucieux de leurs droits ainsi que de leurs devoirs sont invités. Ordre du jour: Elections des deux conseils.

**BOURSE DE PARIS**

Paris, 24 juin. Rien à dire de la bourse d'aujourd'hui si ce n'est qu'il a fait très chaud et que les intermédiaires n'ont pas eu le courage de chercher des affaires. Il en est résulté une bourse d'une nullité complète.

Le marché est ferme dans l'ensemble. 3 0/0, 81 35. Italien, 99 90. Extérieure, 67 78. Portugais, 58 35. Panama, 392 50, en reprise de 5 francs. Égypte un peu faible à 378 1/2.

Les chemins français et étrangers n'ont donné lieu, pour ainsi dire, à aucun affaire. Banque ottomane 508 75; on voit 10 fr. de hausse sur cette valeur d'ici peu. Hongrois faible à 82 75.

Lyon, 24 juin. QUATRE HEURES. — 3 pour 100, 81 32. — Turc 14 70. — Extérieure, 67 13/16. — Hongrois, 82 13/16.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

Laines. — Les laines indigènes sont maintenant à peu près toutes entre les mains du commerce.

La culture n'a plus rien de la dernière année. Les prix se sont maintenus jusqu'à la fin de 15 à 20 le demi-kilog.

Les laines de choix, et de 80 à 95 cent. pour les laines communes.

Les laines de la mégisserie de Paris ont une vente facile et les prix se maintiennent bien à la cote suivante :

bas fin 1 40 à 1 75; haut fin, 1 25 à 1 50; communes, 1 10 à 1 30.

Aux enchères des laines coloniales à Londres, les prix se maintiennent avec fermeté.

Dans la journée d'hier, le catalogue comprenait 12 470 balles dont 4 298 de la Nouvelle-Galles du Sud.

La culture n'a plus rien de la dernière année. Les prix se sont maintenus jusqu'à la fin de 15 à 20 le demi-kilog.

Les laines de choix, et de 80 à 95 cent. pour les laines communes.

Les laines de la mégisserie de Paris ont une vente facile et les prix se maintiennent bien à la cote suivante :

bas fin 1 40 à 1 75; haut fin, 1 25 à 1 50; communes, 1 10 à 1 30.

Aux enchères des laines coloniales à Londres, les prix se maintiennent avec fermeté.

Dans la journée d'hier, le catalogue comprenait 12 470 balles dont 4 298 de la Nouvelle-Galles du Sud.

La culture n'a plus rien de la dernière année. Les prix se sont maintenus jusqu'à la fin de 15 à 20 le demi-kilog.

Les laines de choix, et de 80 à 95 cent. pour les laines communes.

Les laines de la mégisserie de Paris ont une vente facile et les prix se maintiennent bien à la cote suivante :

bas fin 1 40 à 1 75; haut fin, 1 25 à 1 50; communes, 1 10 à 1 30.

Aux enchères des laines coloniales à Londres, les prix se maintiennent avec fermeté.

Dans la journée d'hier, le catalogue comprenait 12 470 balles dont 4 298 de la Nouvelle-Galles du Sud.

La culture n'a plus rien de la dernière année. Les prix se sont maintenus jusqu'à la fin de 15 à 20 le demi-kilog.

Les laines de choix, et de 80 à 95 cent. pour les laines communes.

Les laines de la mégisserie de Paris ont une vente facile et les prix se maintiennent bien à la cote suivante :

bas fin 1 40 à 1 75; haut fin, 1 25 à 1 50; communes, 1 10 à 1 30.

Aux enchères des laines coloniales à Londres, les prix se maintiennent avec fermeté.

Dans la journée d'hier, le catalogue comprenait 12 470 balles dont 4 298 de la Nouvelle-Galles du Sud.

La culture n'a plus rien de la dernière année. Les prix se sont maintenus jusqu'à la fin de 15 à 20 le demi-kilog.

Les laines de choix, et de 80 à 95 cent. pour les laines communes.

Les laines de la mégisserie de Paris ont une vente facile et les prix se maintiennent bien à la cote suivante :

bas fin 1 40 à 1 75; haut fin, 1 25 à 1 50; communes, 1 10 à 1 30.

Aux enchères des laines coloniales à Londres, les prix se maintiennent avec fermeté.

Dans la journée d'hier, le catalogue comprenait 12 470 balles dont 4 298 de la Nouvelle-Galles du Sud.

La culture n'a plus rien de la dernière année. Les prix se sont maintenus jusqu'à la fin de 15 à 20 le demi-kilog.

Les laines de choix, et de 80 à 95 cent. pour les laines communes.

Les laines de la mégisserie de Paris ont une vente facile et les prix se maintiennent bien à la cote suivante :

bas fin 1 40 à 1 75; haut fin, 1 25 à 1 50; communes, 1 10 à 1 30.

RENSEIGNEMENTS JUDICIAIRES

OUVERTURES DE FAILLITES
Lyon. — Du sieur Anthelme-Maximin Vallin, ferblantier, quai de Vaise, 20. Jugement du 16; syndic M. Rolland.

Du sieur Louis-Xavier, Champremier, entrepreneur, rue Sébastien-Gryphe, 100. Jugement du 20 juin; syndic M. Canavy.

De la demoiselle Joséphine Roussillon, marchande de fleurs artificielles, rue Saint-Pierre, 31. Jugement du 20 juin; syndic M. Canavy.

Du sieur Hippolyte-Auguste Praye, pharmacien, rue Vieille-Monnaie, 19. Jugement du 20 juin; syndic M. Canavy.

DEMANDES EN SEPARATION
M. Garcin, avoué. — 15 juin 1887. — Chapelle, ép. Fréd. Pouget, nég., c. d'Herbouville, 65.

M. Galliot, avoué. — 13 juin 1887. — Francienne Simonin, ép. Michel Montagner, tailleur, gr.-r. de la Croix-Rousse, 16.

ACQUISITIONS DE FONDS
M. Octave-Emile Genest, marchand de grains, et M. Mathilde Barge, son épouse, demeurant à Lyon, rue de la Barre, 2, ont vendu à M. Gaston Jugeat, leur fonds de granitier, r. de la Barre, 2.

M. Leblanc, r. Malesherbe, 31, a vendu son café-comptoir. — 18 juin. M. J. M. Col fils a vendu son fonds, route de Grenoble, 241. — 18 juin. S. P. M. Henri Gignoux, r. de Vendôme, 275, a vendu son fonds de glace à rafraîchir.

M. Coussinat a vendu à la personne désignée dans l'acte, le commerce d'épicerie qu'elle exploitait à Lyon, rue Saint-Jean, 40. M. Thomasset (François), tenant café av. de l'Abbatoy, 33, Lyon-Vaise, a vendu ledit établissement.

M. Mortanais, Grande-Rue, 24, à Oullins, a vendu son épicerie-grenetier. Récl. à M. Bénassy, md de vins, rue Boileau, 166. — 6 juin.

M. J. Dubost, q. de Vaise, 35, a vendu son café à M. J.-C. Teillard. Récl. à l'aq. — 16 juin.

M. Patrel, pl. des Célestins, a vendu l'hôtel National. — Récl. à M. Patrel, rue St-Jean, 33. — 19 juin.

M. Payraud, fabr. de chocolat, r. du Plat, 21, ont vendu leur fonds à M. Payraud, négociant, r. de la République, 37. — Récl. à l'aq. — 19 juin.

Germain Asséy a vendu à M. Nicolas son café-billard, r. Franklin, 27. M. Meunier, r. Dugas-Montbel, 30, a vendu le Grand-Porte-Pot populaire à M. Mouchet-Dussuyer. — 17 juin.

Mme Vve Fouchezan, c. Morand, 47, a vendu sa cordonnerie. — 17 juin. M. Plaignard, c. de la Liberté, 72, a vendu son fonds. — 17 juin. M. Grumel, c. Vitton, 80, a vendu sa bou-

langerie à M. Garnier. — Récl. à M. Sibert, r. Centrale, 11. — 18 juin. Mile Pochet, r. Cuvier, 11, a vendu sa papeterie-journaux à Mile Malliquet. M. Durand, buraliste à Caluire, a vendu son fonds de buraliste.

FOIRES DE LA HUITAINE

ALLIER. — 18, Montluçon, St-Pourçain; 20, Arfeuilles, le Brethon, le Montet. Lurey-Lévy, Meaulne, Marcellat, Teignat; 22, Ainay-le-Château, Billy, Franchesse, Gannat, Neully-le-Real; 23, Doyet, Laprugne, Limoise, Montaignet, Neris, Pierrefitte.

CHER. — 17, St-Amand, Verdun; 20, St-Vitte; 21, Mareuil; 22, Culan, St-Boutice.

CREUSE. — 17, le Grand-Bourg; 18 St-Aignan-le-V., Vallicios, 20, Chenevilles; 21, Faux-la-Montagne, St-Vaury; 22, Ahun, Flayat; 23, Boussac, Magnat, l'Étrange.

INDRE. — 17, Belabre, Eguzon, St-Genoux; le Blanc, Reully, St-Martin-Je-L., 20, Bagneux, Bucanais, Mosnay; 22, Orsennes, 23, Chazelet, Issoudun.

LOIRE. — 17, St-Bonnet-le-C., St-Germain-Laval; 18, Amions, St-Martin-Lestra; 20, Cervières, Lay; 21, Andrézieux, Feurs, la Talaudière, St-Germain-L., Violay.

NIEVRE. — 17, Arleuf; 18, La Noelle; 20, Brassay, Larcy-le-Bourg; 21, Champigny, Decize; 23, Châtillon, Donzy (2 jours).

PUY-DE-DOME. — 17, Larrode, Orvalet; 18, Herment, la Chaux; 20, Arlanc, Latour St-Amand-R.-S.; 24, Bourg-Lastic, Marsac St-Gervais, St-Rémy, Saurier; 23, Ancezes, Artonne, Clermont, Montboissier, Ris, Viverois.

SAONE-ET-LOIRE. — 17, Navilly; 10, Guenogon, le Creuzot, Loisy; 20, Beauregard, Bourg-le-Comte, Lay-s.-D.; 21, Autun, Paray-le-Monial; 22, Oyé, Salornay, Simandre, Verdun; 23, Couches-les-M., Toulons.-A.

REVUE DES MARCHÉS

Pailles et fourrages. — Lyon. — Nous avons eu aujourd'hui un marché sans aucune importance, on comptait, en effet, à peine une vingtaine de voitures pailles ou fourrages. Ce manque de marchandises n'a pas rendu les transactions plus animées, les acheteurs étaient très rares et restaient sur une prudente réserve. En résumé peu d'affaires avec prix sans changement sur ceux pratiqués samedi dernier. On a payé :

- Paille de seigle... 6 » à 6 25
de froment... 5 75 à 6 »
d'avoine... 5 » à 5 50
Foin nouv. 1er choix... 6 » à 6 25
Foin nouv. ordinaire... 5 75 à 6 »
Foin vieux 1er choix... 7 75 à 8 »
Foin vieux ordinaire... 7 50 à 7 75
Luzerne nouvelle choix... 5 25 à 5 50
Luzerne ordinaire... 4 75 à 5 »
Luzerne vieille choix... 7 » à 7 25
Luzerne ordinaire... 6 25 à 6 50
Espacelettes nouvelles... 5 » à 5 25
Regains... 4 75 à 5 »

NOTA. — L'avoine paie 2 fr. d'entrée; la luzerne et le foin de toute espèce paient 80 c. la paille de toute nature paie 60 c.

MARCHÉ DE LYON-VAISE

Bestiaux-viandes. — Porcs. — Lundi 20 juin. — Amenés, 772; renvois, 160.

VOICI PAR PROVENANCE LE NOMBRE AMENÉ ET LES PRIX PAYÉS AVEC BONIFICATION DE 6 KIL. PAR TÊTE :

Table with columns: Aménés, Qualités, Prix extrêmes. Rows: Charollais, Bressans, Morvans, Bourbonnais, Midi, Italie, Divers.

Le marché d'aujourd'hui était bien approvisionné, aussi cela joint à la température que nous avons, a suffi pour rendre les transactions laborieuses.

Nous avons même constaté une baisse de 3 à 5 francs sur les cours du dernier marché.

Voici par provenance, le nombre amené et les prix payés; droits d'octroi et d'abatage non compris :

Table with columns: Aménés, Qualités, Prix extrêmes. Rows: Charollais, Bressans, Bourbonnais, Haute-Saône, Havrayns, Auvoyens, Dauphiné, Italie, Divers.

C'est encore le calme que nous avons à enregistrer, la marchandise courante éprouve beaucoup de peine à trouver pre-neurs; quant à la belle qualité, elle se défend mieux.

Veaux. — Mardi 21 juin. — Amenés : 493; renvoi : 0. Prix payés : 1er qté : 90; 2e qté : 85; 3e qté : 80. Prix extrêmes : 72 à 91 les 100 k. (droits d'octroi et de voiturerie compris). La vente a été plus facile aujourd'hui.

SPECTACLES ET CONCERTS

Théâtre-Bellecour (Salle Indienne). — Pendant sa saison d'été, tous les soirs, à 8 heures, grand Concert varié.

Kiosque de Bellecour. — Direction A. Luigini. Tous les soirs, concert. Mardi et vendredi, 1 franc. Les autres jours, 50 centimes.

Casino des Arts, rue de la République, n° 81. — Tous les soirs, spectacle-concert. Folies-Bergères. — Le dimanche, bal de sept heures à minuit; les dimanches, de deux heures à six heures, et les mardis et jeudis, de sept à onze heures, patinage avec orchestre.

Théâtre-Guignol (passage de l'Argue). — Tous les soirs, spectacle terminé par une parodie.

Concert le Progrès (182, rue Garibaldi). — Samedis, dimanches et jeudis, à sept heures et demie, concert varié. — Entrée libre.

Théâtre Guignol de la Guillotière. — Brasserie Bellard, cours Gambetta, 26. — Tous les soirs, à huit heures, spectacle varié.

Carreau des Célestins (Théâtre Guignol). — Tous les dimanches et fêtes, grande représentation.

BOURSE DE PARIS

Précédente clôture VALEURS PAUVRES/PAUVRES COURS COURS

Table of stock prices for various French securities including 3% Français nom., 3% Français ex., 4 1/2% Français, etc.

BOURSE DE LYON

Table of stock prices for Lyon securities including 3% Français nom., 3% Français ex., etc.

OBLIGATIONS

Table of bond prices for various companies and municipalities including Ville de Lyon, Ville de Paris, etc.

CONDITION DES SOIES ET LAINES DE LYON

Table showing conditions for silk and wool in Lyon, including Bulletin du 23 Juin.

CONDITION DES SOIES DE SAINT-ETIENNE

Table showing conditions for silk in Saint-Etienne, including Bulletin du 23 Juin.

CONDITION DES SOIES D'AUBENAS

Table showing conditions for silk in Aubenas, including Bulletin du 23 Juin.

USINE POUR LE TISSAGE. Et le Davidage de la Soie. VENTE SUR LICITATION. Le Samedi 2 juillet 1887, à midi.

AFFICHAGE DANS LES TRAMWAYS DE LYON ET DE SAINT-ETIENNE. PUBLICITE INTERIEURE ET SUR LES Carreaux des Voitures.

LE VADE MECUM DE L'OFFICIER D'INFANTERIE. Ouvrage de 270 pages, format de poche, relié en toile anglaise.

VOR DUPRE FABRIQUE D'ABAT-JOUR. ET DE STORES EN TISSUS BOIS. 55, Cours Morand, 55, près la place Kléber.

SAISON D'ÉTÉ 1887. Tous les Dimanches et Jours fériés. Du 29 Mai au 30 Octobre inclusivement. BILLETS SPÉCIAUX.

AGENCE DE PUBLICITE V. FOURNIER. Succursale SAINT-ETIENNE, Rue Sainte-Catherine, 6. Succursale GRENOBLE, Passage Teissière.

EN VENTE L'ANNUAIRE GENERAL DU COMMERCE DE LYON. ET DU DEPARTEMENT DU RHONE POUR L'ANNÉE 1887. PRIX, RELIÉ : 12 FRANCS.

IMPRIMERIE NOUVELLE LYONNAISE. Rue Ferrandière, 52, Lyon. ASSOCIATION SYNDICALE DES OUVRIERS TYPOGRAPHES. Journaux — Affiches — Labours — Mémoires — Thèses — Lettres de décès — Travaux commerciaux, administratifs, de luxe et de fantaisie.